

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

35e séance

tenue le

mardi 17 novembre 1992

à 10 h 30

New York

PROCES-VERBAL DE LA 35e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)

SOMMAIRE

DECISIONS SUR LES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT TOUTES LES QUESTIONS
RELATIVES AU DESARMEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/47/PV.35

2 février 1993

FRANCAIS

92-61885 1386L (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECISIONS SUR LES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT TOUTES LES QUESTIONS
RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, la Commission va se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/47/L.34.

Auparavant, je donne la parole au représentant du Togo, qui va présenter le projet de décision A/C.1/47/L.52.

M. AFETO (Togo) : En présentant, le 11 novembre 1992, le projet de résolution A/C.1/47/L.26/Rev.1, devenu le projet A/C.1/47/L.26/Rev.2, intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", le représentant permanent du Togo, l'Ambassadeur Pennaneach, agissant au nom des auteurs, a mis un accent tout particulier sur la totale disponibilité des coparrains à poursuivre le dialogue et les consultations et à étudier toute proposition constructive susceptible de permettre de parvenir à un consensus sur la question.

C'est dans cet esprit de compromis que les auteurs, prenant en compte un certain nombre de paramètres, ont décidé à l'unanimité de ne pas mettre aux voix le projet de résolution A/C.1/47/L.26/Rev.2, mais de soumettre plutôt à l'approbation de notre Commission le projet de décision contenu dans le document A/C.1/47/L.52, que j'ai donc l'honneur de présenter en leur nom.

Par ce projet de décision, il est demandé au Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale au cours de sa quarante-huitième session sur les activités des centres régionaux et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de l'Assemblée la question intitulée "Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes".

Les auteurs prient par conséquent la Commission de bien vouloir adopter le projet de décision A/C.1/47/L.52 sans vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution A/C.1/47/L.34; un vote séparé enregistré a aussi été demandé pour le paragraphe 8 du dispositif de ce projet de résolution.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution A/C.1/47/L.34, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", a été présenté par le représentant du Venezuela à la 24e séance de la Commission, le 3 novembre 1992; il a pour auteurs les pays suivants : Algérie, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, République démocratique populaire de Corée, Danemark, Egypte, Ethiopie, France, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Irlande, République démocratique populaire lao, Mexique, Myanmar, Pays-Bas, Nigéria, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Turquie, Ukraine, Venezuela et Viet Nam.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y aura un vote séparé, enregistré, sur le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Israël, Japon, Micronésie (Etats fédérés de), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 130 voix contre une, avec 4 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif est maintenu.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/47/L.34 dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

* La délégation de l'Arabie saoudite a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Micronésie (Etats fédérés de), Etats-Unis d'Amérique

Par 133 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution A/C.1/47/L.34, dans son ensemble, est adopté.*

La séance est levée à 11 h 25.

* La délégation de l'Arabie saoudite a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.